

Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu
=.=

Kibungu, le 22 juillet 195

N° 1040/Just/LD.-

O B J E T: P.V n° 148/LD.-

Affaire: KAJUGA Jérémie.



Monsieur le Substitut du Procureur du
Roi

A. DANSE

à

KIGALI.-

Monsieur le Substitut,

En référence de votre R.I n° 4053/RMP
10578/D du quatre juin dernier, j'ai l'honneur
de vous faire tenir mon procès-verbal n° 148/LD
qui en exécution.-

L'Officier de Police Judiciaire,
L. DE ZUTTER.-

Résidence du Rwanda
Territoire de l'Irumu
=

Mbuji-Mayi, le 22 juillet 1955

N° /Just/LD.-

OBJET: R.V n°149/LD.-

Affaire: KAJUGA Jérémie.

... envoi au substitut du Procureur du
Royaume

... à l'endroit

à

YIGALI.-

Monsieur le substitut,

... en réponse à la référence de votre R.I n° 4053/RMP
10579/D du quatre juin dernier, j'ai l'honneur
de vous faire tenir mon procès-verbal n° 149/LD
qui en exécution.-

L'Officier de Police Judiciaire,
J. EP ZUFUMA.-

Résumé de l'affaire 148/LD.-

Le véhicule accidenté au mois de décembre 55, se trouve encore toujours sur l'endroit même de l'accident à Kabirizi la s/chefferie Zaza. Toutes les pièces démontables ont été volées à part de ceux qui étaient détruites lors de l'accident.

Ni le S/chef Rwanyindo, ni les indigènes mis à la garde pendant deux mois à peu près, ont vu le boy chauffeur de Kajuga Jérémie.

Les gardiens ont abandonné le véhicule du moment qu'ils y avaient des lions dans les environs. Depuis ces jours les pièces ont été volées petit à petit, néamoins qu'aucun homme sait citer les coupables.

Suivant déclaration du commissaire de Police Monsieur Hoeyberghs, le plaignant a été instruit que c'était au propriétaire de faire garder ses biens.

Cette enquête résulte aucun résultat.-

FICHE D' IDENTITE:

Nom : Hoeyenberghs

Prénoms : Frans, Josef

Né à : Mol le 2/7/1926

fils de : Jean

et de : Smeyers, Coleta

Etat civil: Marié à Smeyers, Maria

Profession : Agent Territorial Principal

Nationalité : Belge

Domicile : Mol, Brandstraet, 18 V, Belgique

Résidence : Kigungu (Ruanda)

Immatriculé : à Léopoldville 2/10/54. N° 12316 Vol 68 F° 81

L'an mil neuf cent cinquante sept le 17^e jour du mois de juillet. Devant Nous De Zutter, Luc R.H. Officier de Police Judiciaire, en compétence générale à Kibungu, nous trouvant à Zaza.- Comparait le nommé RWANYINDO, Chriseloge, fils de Kanuma (+) et de Nyakagoro (+) originaire de la colline Remera même s/chefferie Chefferie Gihunya territoire de Kibungu, résidant à Kabirizi s/cheff. Zaza, cheff. Gihunya territoire Kibungu profession s/chef marié à Nuteteri Pascasie, père de 3 enfants âgé de 45 ans qui répond comme suit à nos questions:

Q. Rappelez-vous que le nommé Kajuga Jérémie a fait un accident avec sa camionnette en décembre 55 dans la descente de Kabirizi ?

R. Oui.

Q. Dites-moi ce qui c'est passé les premiers moments et jours après l'accident.

R. Avoir entendu les bruits de l'accident, je me suis rendu aux secours avec beaucoup d'indigènes d'environs. J'ai fait transporter les blessés à l'hôpital et depuis ce jour j'ai y mis 3 personnes à garder le véhicule, ils gardaient successivement pendant la journée et la nuit durant un mois et demi. Par après, en face de l'endroit il rodait un lion sur la colline de Kirwa et les gens refusaient de continuer la garde. Depuis ces jours le véhicule a été abandonné. Le lendemain le propriétaire est venu voir et se plaindre chez moi que beaucoup de pièces de son véhicule avaient été volées. Le propriétaire est allé déposer plainte chez l'OPJ Hoeyberghs pour ce vol. Moi-même et les gens qui ont été à la garde nous nous sommes présentés chez l'OPJ lequel nous a interrogé:

Q. Quels sont les noms des gens qui ont monté la garde ?

R. Mutabaruka (Kabirizi)

Rwabutozi (Kabirizi)

Ntakobatagize (Kabirizi)

encore deux autres dont je ne me rappelle plus leurs noms.

Q. Ces gens ont-ils été payé ?

R. Non.

Q. Y avait-il un boy-chauffeur de Kajuga, J pour garder le véhicule ?

R. Non je n'ai jamais vu un boy-chauffeur.

Q. La camionnette, lors de l'accident a-t-elle été transportée ?

R. Non, elle se trouve encore toujours sur l'endroit même, à côté de la route, dans le tournant du marais Kabirizi.

Le comparant
Sé/RWANYINDO.

En suite nous nous rendons sur place et nous constatons que du dit véhicule,..

à part: 1) du chassier
2) la cabine
3) le bloc moteur
4) et la boite de vitesse il ne rest plus rien;

Toutes pièces démontables sont volées:

pneux, coussins, caresserie, tapis, fenêtres essuie-glace, radiateur filtre d'essence, et d'huile, carburateur, phares rétroviseur, bougies, piston, battery, chapot, axe de cadran.

Comparait ensuite le sieur Hoeyberghs, comptable Territorial à Kibungu, fils de Jean et de Smeyers, Coleta, marié à Smeyers, Marie profession: Agent territorial principal; nationalité: Belge domicile: Mol, Brandstraat, 18 V Belgique; résidence Kibungu (Ruanda) Immatriculé à Léopoldville 2/10/54

N° 12316 Vol. 68 F° 81

.../...

qui répond comme suit à nos questions:

- Q. Le nommé Kajuga, J est-il venu déposer plainte contre le s/chef Rwanyindo, comme responsable pour chef de vol de pièces de sa camionnette accidentée à Kabirizi ?
- R. Oui, je me rappelle que Kajuga est venu porter plainte contre le s/chef Rwanyindo deux mois après l'accident disant que le s/chef est responsable du vol d'objets de sa camionnette accidentée à Kabirizi. J'ai fait remarquer à Kajuga que le s/chef, qui avait sans doute, sans en avoir reçu l'ordre, a mis des gardes, ne pouvait être mis responsable de ce vol, et qu'il aurait dû faire transporter son véhicule accidenté par ses soins. Quand Kajuga a été interrogé le lendemain de l'accident, il m'a déclaré que son boy-chauffeur resterait sur place pour garder les restes de sa camionnette. Je suppose que Kajuga a cru pendant son hospitalisation que son boy-chauffeur gardait toujours son véhicule. Le boy-chauffeur a été convoqué au bureau de territoire le lendemain de l'accident, a été interrogé le même jour et a pu retourner à Kabirizi encore le même jour. Après son hospitalisation, Kajuga ayant appris qu'il y avait également des gardes mis par le s/chef les a accusé. Je me rappelle qu'il s'agissait de vol principalement de quatre pneus. Les autres objets de la camionnette étaient complètement démolis. Je me rappelle avoir donné ordre au s/chef Rwanyindo de rechercher les objets volés à Karembe, et à Kajuga de les rechercher à Rwanmagana, Kajuga ni le s/chef savaient donner aucune trace des coupables.
- Q. Avez-vous acté tous ces diverses éires en forme d'un procès-verbal ?
- R. Non.

Le comparant
Sé/ Hoeyberghs.

Comparaient ensuite les nommés:

Nom: Habimana - Ntakohatagize
Père: Kanyamugara - Ndatira (+)
Mère: Nyampundu (ev) Nyiramishogoro (+)

Colline d'origine = Kabirizi - Kabirizi

S/chef. Zaza - Zaza
Chefferie/ Gihunya - Gihunya
Résidant: Kabirizi - Kabirizi

Nom: Rwabutozi - Birikunzira
Père: Gakondo (+) - Gatoya (+)
Mère: Ntambabazi (+) - Nyambibi (ev)

Colline: Kabilizi - Kabirizi
S/chef. Zaza - Zaza
Chefferie/ Gihunya - Gihunya
Résidant: Kabirizi - Kabirizi

Q. L'année passée avez-vous pris la garde au près le véhicule accidenté de Kajuga Jérémie ?

R. Oui, pendant deux mois et 2 jours.

Même pendant la nuit ?

R. Oui, on se convenait: deux à l'avant-midi, trois dans l'après-midi et le soir nous passions la nuit ensemble.

Q. Vous avez été payé ?

R. Non, jamais.

Q. Avez-vous réclamé un salaire au propriétaire ?

R. Non, nous n'avons trouvé l'occasion et d'autre part c'était le s/chef Rwanyindo qui nous a donné de prendre la garde.

Q. Réclamez-vous encore toujours un salaire ?

R. Oui.

- Q. Quand êtes-vous monté la garde pour la première fois ?
R. Le lendemain soir de l'accident.
Q. Avez-vous trouvé un boy-chauffeur de Kajuga Jérémie ?
R. Non, jamais quand nous y sommes monté la garde le véhicule était abandonné.
Q. Avez-vous ^{eu} marqué qu'il y avait déjà volé des pièces du véhicule en question ?
R. Non, nous n'en connaissons rien.
Q. Pourquoi avez-vous abandonné le véhicule à un certain moment ?
R. Parce que il y avait des lions sur la colline Kirwa et on a attrapé peur.
Q. Toutes les pièces démontables du véhicule ont été volées, connaissez-vous les voleurs ?
R. Non.

Les comparants

Habimana (en preinte dig.)	Ntakobatagize (en preinte dg.)
Rwabutozi (en preinte dig.)	Birikunzira (en preinte digitale)

Note: OFF Le nommé Mpagaze se trouve actuellement en Uganda.

Je jure que le présent procès-verbal est sincère

L'Officier de Police Judiciaire,
L. DE ZUTTER.-

Récépissé d'un recommandé — Ontvangbewijs van aangetekende zending

A remplir par le déposant — Door de afgever in te vullen :

Expéditeur (Afvender) : M. Territoire Kiboma

Destinataire (Geadresseerde) : Habimaana, Zanana

rue (straat) École officielle d'infirmiers

à (te) KITERA, UROUNDI

A remplir par l'agent des postes — Door de postambtenaar in te vullen :

Nº du recomm. Nr. van de aanget. zending	Nature de l'objet Aard van het voorw. (1)	Taxe perçue Geïnde taxe	Timbre AR. Stempel AR.	Timbre à date Datumstempel
--	---	----------------------------	---------------------------	-------------------------------

105

pli

5/5



(1) Indiquer le montant du remboursement, le cas échéant.

21 P. - 1952 - 1.500.000 Fr.

(1) Bij voorkomend geval, het bedrag van de terugbetaling vermelden.